Province de Luxembourg
Arrondissement de Bastogne

Commune de
GOUVY

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE CETTE COMMUNE, IL A ETE EXTRAIT CE QUI SUIT :

CDU/ - 2.073.521.1

SÉANCE PUBLIQUE DU 22 DÉCEMBRE 2016

PRESENTS : LERUSE Claudy, Bourgmestre-Président;
SCHMITZ Guy, BOCK Armand, LEJEUNE Ghislaine, LEJEUNE Jules, Echevins;
HUBERT André, LEONARD-DUTROUX Véronique, ~~LEONARD Willy,~~
NOERDINGER-DASSENOY Thérèse, ~~MASSARD Jean-Marie~~, GRANDJEAN Marc
~~AMORY Bruno~~, PAQUAY Delphine, BRION Renaud, TOURTEAU-BLAISE Isabelle,
HUET Auguste, PIRON Anne, Conseillers;
LENFANT Christophe, Président du C.P.A.S. hors conseil;
NEVE Delphine, Directrice générale.

3. Budget communal - Exercice 2017.
Services ordinaire et extraordinaire.
APPROBATION.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Considérant le projet de budget établi par le collège communal ;

Considérant le rapport de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;

Considérant la transmission du dossier à Madame le Receveur régional en date du 12/12/2016;

Considérant l'avis de Madame le Receveur régional annexé à la présente délibération ;

Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget, dans les cinq jours de son adoption, aux organisations syndicales représentatives ; ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales et avant la transmission du présent budget aux autorités de tutelle, d'une séance d'information présentant et expliquant le présent budget ;

Après en avoir délibéré en séance publique,

Par 8 voix POUR et 6 voix CONTRE pour le service ordinaire et

Par 8 voix POUR et 6 voix CONTRE pour le service extraordinaire ;

DECIDE :

Art. 1er

D'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2017 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	**Service extraordinaire**
Recettes exercice proprement dit	**8.968.103,57**	**1.601.214,04**
Dépenses exercice proprement dit	**8.642.999,64**	**2.373.245,75**
Boni / Mali exercice proprement dit	**+325.103,93**	**-772.031,71**
Recettes exercices antérieurs	**14.214,45**	**89.501,15**
Dépenses exercices antérieurs	**286.211,68**	**502.467,28**
Prélèvements en recettes	**0,00**	**1.225.811,33**
Prélèvements en dépenses	**0,00**	**40.813,49**
Recettes globales	**8.982.318,02**	**2.916.526,52**
Dépenses globales	**8.929.211,32**	**2.916.526,52**
Boni / Mali global	**+53.106,70**	**0,00**

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

Budget ordinaire 2017	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	9.122.539,69		149.155,68	8.973.384,01
Prévisions des dépenses globales	9.115.104,23		330,33	9.114.773,90
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice 2016	7.435,46			-141.389,89

3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	€ 460.000,00	22/12/2016
Subside F.E. BACLAIN	4.353,56	22/12/2016
Subside F.E. BEHO	4.669,09	22/12/2016
Subside F.E. BOVIGNY	14.020,89	22/12/2016
Subside F.E. BRISY	2300,00	Non voté

Subside F.E. CHERAIN	1.453,02	22/12/2016
Subside F.E. DEIFFELT	9.940,75	22/12/2016
Subside F.E. GOUVY-CHAPELLE Subside F.E. GOUVY-PAROISSE	0,00 14.939,78	Gy-Chap. fusionnée GY-Paroisse 22/12/2016
Subside F.E. LANGLIRE	6.880,57	22/12/2016
Subside F.E. LIMERLE	0.00	22/12/2016
Subside F.E. MONTLEBAN	10.379,28	non approuvé
Subside F.E. OURTHE	15.241,64	22/12/2016
Subside F.E. RETTIGNY		22/12/2016
Subside F.E. ROGERY	123,35	22/12/2016
Subside F.E. STEINBACH	1.802,76	22/12/2016
Subside F.E. STERPIGNY	3.320,67	22/12/2016
Subside F.E. WATHERMAL	462,14	22/12/2016
Zone de police	255.698,76	Non approuvé
Zone de secours	278.207,13	Non approuvé

Art. 2.

D'arrêter, comme présenté, le tableau de Bord Prospectif Unifié.

Art. 3.

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et à Madame le Receveur régional.

PAR LE CONSEIL,

La Directrice générale,
(s) NEVE Delphine

Le Président,
(s) LERUSE Claudy

Pour expédition conforme,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

NEVE Delphine

LERUSE Claudy